



Pont L'Abbé, le 21/01/2022

Le Principal

aux

Parents d'élèves de 3e

**Objet : Téléservice Orientation**

Madame, Monsieur,

Le Principal

Téléphone  
02 98 87 00 36

Télécopie  
02 98 87 38 41

Mél.  
Ce.0290064m  
@ac-rennes.fr

Adresse :  
rue du Séquer  
BP 95138  
PONT-L'ABBE CEDEX 29125

Le téléservice orientation (TSO) permet de simplifier les démarches pour les représentants légaux des élèves de 3<sup>e</sup> grâce à la dématérialisation des opérations d'orientation.

Pour accéder au TSO, vous devrez vous connecter à Toutatice avec votre compte Educonnect, cliquer sur la rubrique « orientation » et suivre la procédure indiquée sur le document joint: « **Comment demander en ligne sa voie d'orientation après la 3<sup>e</sup> ?** ».

Le calendrier des opérations à effectuer par le représentant légal de l'élève via le téléservice orientation est le suivant :

- avant les conseils de classe du 2<sup>ème</sup> trimestre saisir vos **intentions** d'orientation entre le **31/01/2022 et le 04/03/2022** et à l'issue des conseils de classe du 2<sup>e</sup> trimestre prendre connaissance et accuser réception de l'avis provisoire formulé par l'équipe pédagogique.
- avant les conseils de classe du 3<sup>ème</sup> trimestre saisir vos **choix** d'orientation entre le **25/04/2022 et le 20/05/2022** et à l'issue des conseils de classe du 3<sup>e</sup> trimestre prendre connaissance et accuser réception de la proposition formulée par l'équipe pédagogique.

Le compte d'un représentant légal permet de saisir les intentions provisoires puis les choix d'orientation et d'accuser réception de l'avis donné par le conseil de classe mais un seul des représentants légaux de l'élève peut effectuer cette saisie. Les intentions saisies et choix d'orientation sont en consultation pour l'autre représentant légal et pour l'élève.

L'étape suivante consistera, aussi par Téléservice, à saisir courant mai vos demandes d'affectation, c'est-à-dire les choix de formations et les établissements correspondants. Le résultat de l'affectation sera publié fin juin.

Une fois connu le résultat, il vous restera à procéder fin juin-début juillet, toujours par Téléservice, à l'inscription de votre enfant dans son établissement d'affectation.

L'équipe de direction et les enseignants sont à votre disposition pour vous accompagner tout au long de cette procédure importante, en particulier pour la mise en œuvre et pour l'utilisation du Téléservice.

Recevez, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Le Principal

Gilles SICHE